



**NATIXIS INVESTMENT  
MANAGERS INTERNATIONAL**

OPCVM de droit français

# **OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND**

## **RAPPORT ANNUEL**

au 31 décembre 2025

**Société de Gestion : Natixis Investment Managers International**

**Dépositaire : Caceis Bank**

**Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars**



# Sommaire

Page

<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>3</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>3</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>9</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>16</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises (ESG)</b>	<b>17</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>18</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>42</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>43</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>48</b>
<b>6. Annexe(s)</b>	<b>85</b>



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

#### Conjoncture annuelle sur l'année 2025

L'année 2025 aura été marquée par la politique commerciale de Donald Trump et ses revirements incessants dont le marché s'est rapidement accommodé. L'Europe a réagi en adoptant une politique budgétaire plus volontariste. La Chine s'est engagée dans une profonde restructuration de son modèle économique réduisant les surcapacités et accélérant son effort dans la course technologique avec les Etats-Unis. Dans ce contexte toujours troublé par la guerre en Ukraine, les marchés financiers ont affiché des performances très supérieures aux attentes de début d'année grâce à l'allègement monétaire de la Fed et à l'engouement des intervenants pour l'IA ou le redressement des banques européennes.

#### Le Monde réagit aux tarifs de Trump

##### Etats-Unis : les déséquilibres induits par la politique tarifaire

Le 2 avril 2025, Donald Trump a décidé d'imposer à l'ensemble des pays du Monde des tarifs douaniers inédits depuis les années 1930. La croissance américaine proche de 2,5% en fin d'année 2024 s'est brutalement arrêtée après la mise en œuvre de cette politique. Le taux de taxe moyen est ainsi passé de 2,5 % à 17-18 %, même si, dans les comptes publics, les recettes douanières ne représentent que 11 % environ de la valeur des importations américaines de biens. Ces nouvelles taxes s'ajoutaient à d'autres droits de douane applicables à la Chine, sous prétexte de la crise de santé publique liée au Fentanyl, et aux partenaires commerciaux des Etats-Unis en Amérique du Nord, au mépris des accords-cadres (USMCA) régissant le commerce dans la zone renégociés par... Donald Trump lors de son premier mandat. Les tarifs de « Liberation Day » ont cependant été suspendus six jours seulement après leur annonce. Des négociations bilatérales avec une multitude de pays ont ensuite démarré mais l'incertitude sur le champ d'application des droits de douane (sectoriels notamment) reste significative. Ce climat délétère, pourtant dans la droite ligne des promesses de campagne présidentielle de Donald Trump, a bouleversé le commerce mondial. Les entreprises américaines ont anticipé les tarifs en augmentant leurs importations de biens non substituables par une production américaine, en particulier les équipements de haute technologie. L'augmentation du déficit extérieur explique la contraction de l'activité aux Etats-Unis au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 avant la normalisation des deux trimestres suivants.

Le désordre engendré par les annonces successives s'est traduit par une dégradation significative du marché du travail à partir du printemps. Les créations d'emplois sont quasiment nulles entre mai et novembre (+17k par mois). Les licenciements publics décidés par feu le DoGE (Department of Government Efficiency) d'Elon Musk tombé en disgrâce se sont ajoutés au retournement de l'emploi privé. La plupart des secteurs de l'économie détruisent des emplois. La santé, les loisirs, et, plus récemment, la construction sont les seuls secteurs augmentant encore leurs effectifs. La croissance aurait été bien inférieure sans les investissements en technologie. L'essor de l'intelligence artificielle engendre des investissements considérables en infrastructures (centres de données), en équipements (semiconducteurs, ordinateurs, serveurs) et en logiciels. On estime que, sans ces dépenses d'investissements, la croissance américaine n'aurait pas dépassé 0,5 % en 2025. La concurrence féroce entre les Etats-Unis et la Chine sur l'intelligence artificielle et d'autres sujets connexes comme la robotique expliquent les restrictions d'exportations vers la Chine, qui répliquent en diffusant ses avancées accessibles à moindres coûts, à l'instar du choc Deepseek. L'accent mis sur l'IA masque un certain nombre de fragilités dans l'économie américaine. Le consommateur semble à bout de souffle, à l'exception des ménages situés dans le 1<sup>er</sup> décile des revenus dont les dépenses représentent désormais près de la moitié de la consommation privée.



# 1. Rapport de Gestion

Les retards de paiement pour la majorité des ménages sont en nette augmentation atteignant des niveaux comparables aux sommets de la crise financière alors que le taux de chômage reste relativement faible. Les retards de paiements à 90 jours sont à deux chiffres pour les cartes de crédit et la dette étudiante après la fin du moratoire décidé par Joe Biden. Les défauts sur les prêts automobiles ont déjà abouti à des faillites spectaculaires d'instituts de crédit dans le secteur. Plus que jamais, le plongeon de la confiance des ménages traduit un malaise dans la population américaine. Les tarifs douaniers ont naturellement affecté le prix des biens importés mais la bonne gestion des stocks des entreprises étale le choc dans le temps. En fin d'année, la baisse du baril apportait un peu de soutien au consommateur par le biais de prix de l'essence moins élevés. Sur le marché du logement, les prix ont baissé cinq mois durant avant un début de stabilisation à l'automne. En fait, les vendeurs retirent leurs biens de la vente et le coût d'acquisition reste hors d'atteinte pour les ménages jeunes sans patrimoine immobilier. Les taux hypothécaires à 30 ans supérieurs à 6 % grèvent la demande et réduisent l'activité d'achat-vente sur le marché du logement. En conclusion, la politique de Donald Trump induit des déséquilibres croissants au sein de l'économie américaine. La croissance s'installe sous le potentiel et la Fed se trouve dans l'obligation de réagir à la dégradation du marché du travail. Le FOMC a ainsi abaissé par trois fois ses taux d'intérêt en 2025 à 3,75 % en décembre, tout en mettant un terme à la réduction de son bilan voire en injectant de nouveaux des liquidités sur le marché monétaire.

## **Zone euro : résilience et stimulus budgétaire en réponse à la guerre tarifaire**

En Europe, la résistance aux tarifs douaniers s'est organisée d'autant que Donald Trump semblait revenir sur les garanties de sécurité américaines inscrites dans l'accord de l'OTAN. Face à la menace russe grandissante, les pays européens doivent moderniser leurs armées et réaffirmer un soutien indéfectible à l'Ukraine alors que la politique américaine s'éloigne des idéaux démocratiques pour s'aligner sur la vision de Vladimir Poutine. Nécessité fait loi. L'Union européenne s'est donc engagée à investir dans la défense sous l'impulsion de l'Allemagne qui en profite pour s'affranchir de son carcan budgétaire. Le frein à la dette a sauté et le gouvernement Merz affiche ses ambitions au travers des investissements dans la défense de 400 Mds € sur 4 ans et 500 Mds € de dépenses d'infrastructures sur 10 ans. L'Allemagne maintiendra ainsi un déficit public de l'ordre de 3 à 4 % du PIB pendant plusieurs années. Ce changement de philosophie en Allemagne devrait permettre à la France d'initier une politique de redressement des finances publiques. L'absence de consensus et l'instabilité politique (4 Premiers ministres se sont succédés en 2025) rendent néanmoins difficile la mise en œuvre d'une politique de rigueur. Cela dit, sous l'impulsion de l'Allemagne et compte tenu de la dynamique de la péninsule ibérique, la croissance se redresse progressivement en zone euro. Les baisses de taux de la BCE commencent à percoler dans l'économie. La construction semble enfin répondre à l'assouplissement monétaire passé. Les salaires réels progressent et le taux de chômage reste proche des plus bas historiques. Hormis la France et la Belgique, la plupart des pays ont retrouvé des marges de manœuvre budgétaires. L'optimisme de la BCE au sujet de la situation économique grandit en fin d'année. Le statu quo sur les taux à 2% qui prévaut depuis juin 2025 reste approprié et devrait se prolonger tout au long de 2026.

## **Chine : la revue du modèle de croissance pour redresser l'activité**

L'économie chinoise fait face à un choc démographique considérable. La baisse de la population met au jour les surcapacités immobilières accumulées pendant les années 2010. Le secteur de la construction est en contraction de sorte que l'investissement logement continue de baisser à un rythme de 15 % l'an. Les faillites se poursuivront tant qu'un excès de capital restera à purger. Cette purge concerne désormais d'autres secteurs industriels où les surcapacités de production sont manifestes. Ces surcapacités sont au cœur des tensions commerciales avec les Etats-Unis et l'Europe. Les producteurs chinois trouvent néanmoins des relais de croissance en Afrique, de sorte que les exportations continuent d'être le principal moteur de l'économie chinoise. La politique anti-involution annoncée au cours de l'été vise à effacer ces



# 1. Rapport de Gestion

surcapacités dans la plupart des secteurs de sorte à combattre les pressions déflationnistes. Les prix à la production sont encore en baisse de 2% en fin d'année 2025. Le redressement passe par la faillite des « zombies », ces entreprises accumulant les pertes au travers des cycles. Près d'un quart du tissu industriel chinois fait des pertes. La déflation interne et la hausse du chômage pèsent sur la consommation et retarde le nécessaire rééquilibrage de la demande. La confiance des ménages est faible, ce qui explique les difficultés à stimuler la consommation malgré une succession d'initiatives publiques en ce sens. Malgré ce tableau inquiétant, la Chine présente beaucoup d'atouts qui s'affirment année après année. L'empire du milieu est désormais à la frontière technologique dans la plupart des domaines de pointe. Les modèles d'IA chinois sont plus accessibles que leurs équivalents américains. Les avancées en matière de robotique, de biotechnologie, d'énergies renouvelables créent les nouveaux standards internationaux. Le retard chinois dans la production de semiconducteurs reste conséquent mais tend à se réduire malgré les restrictions sur le transfert de technologie des Etats-Unis (puces de Nvidia et autres équipements). La Chine est donc à la croisée des chemins. Un nouveau modèle basé sur les technologies les plus avancées, alimenté aussi par les politiques de réarmement, émerge à mesure que les surcapacités sont détruites. L'ajustement est pénible et la croissance fléchira inévitablement.

## **L'étonnante résilience des marchés au risque politique**

L'année 2025 sur les marchés financiers est étonnante à plusieurs égards. Les performances boursières s'avèrent solides de l'ordre de 15 à 20 % pour la plupart des indices avec des rentabilités annuelles spectaculaires pour la technologie américaine, y compris les actions de sociétés non-profitables, le Kospi coréen ou les banques européennes. Les marchés de taux ont digéré le changement de philosophie budgétaire en Allemagne tout en naviguant les errements politiques de l'Administration Trump ou en évitant les pièges d'une communication automnale périlleuse au Royaume-Uni. La fin d'année laisse néanmoins entrevoir la fin du cycle d'assouplissement (Australie, Canada) voire un resserrement monétaire au Japon. Le crédit au sens large, intégrant les souverains et les dettes d'entreprises, fait fi de la volatilité des marchés de taux. Quant aux devises, le dollar vacille, le yuan se stabilise avant d'entamer un second semestre d'appréciation mesurée et le yen persiste dans la baisse. L'or recueille tous les suffrages mettant un terme au statut de valeur refuge supposé des cryptomonnaies.

## **« Sell America ! » ou le réflexe anti-dollar après le choc tarifaire**

Le dollar a connu un premier semestre très difficile. Le dollar a baissé de 10 % sur les six premiers mois de l'année. Une hausse unilatérale des tarifs aurait dû conduire à une hausse du dollar mais les réactions successives du Canada, du Mexique et de la Chine ont renversé la dynamique du dollar. Les trêves tarifaires successives et l'annonce d'accords commerciaux ont ensuite stabilisé le dollar. Les tarifs douaniers totalisant environ 200 Mds de \$ ont aussi eu un effet favorable en réduisant quelque peu le déficit fédéral (1 775 Mds \$ sur l'année fiscale achevée en septembre 2025). Pour un temps, immédiatement après l'annonce des tarifs tous azimuts, un vent de panique s'est emparé des marchés de Treasuries avec une triple dynamique caractéristique des crises des pays émergents : baisses simultanées des actions, des obligations et de la devise. Trump annoncera rapidement (6 jours après) la trêve salutaire qui constituera LE signal d'achat de l'année sur les actifs risqués. En moins de 6 semaines, le cratère consécutif au « Libération Day » allait être comblé de sorte que tous les principaux marchés d'actifs risqués retrouvaient leurs niveaux initiaux. Hormis cet épisode « Sell America » de volatilité intense, les marchés ont progressé en l'absence de volatilité notable surtout au regard des tensions géopolitiques persistantes et de l'incertitude économique née des barrières douanières accrues.



# 1. Rapport de Gestion

## Révolution idéologique en Allemagne

En Europe, l'annonce du plan budgétaire en Allemagne en mars a fait l'effet d'une bombe. Le 10 ans allemand s'est échangé à 2,94 % au plus haut de l'année malgré l'ancrage du statu quo monétaire de la BCE. L'annonce de la FinanzAgentur confirmant que l'Allemagne serait le plus gros emprunteur souverain pendant plusieurs années a remis de la pression sur les taux longs allemands en fin d'année (notamment après l'annonce du lancement d'un nouveau Bund à 20 ans). Le resserrement quantitatif de la BCE joue aussi son rôle dans la hausse des taux à long terme et le maintien de swap spreads réduits. La réforme des fonds de pension néerlandais a toutefois modifié la dynamique sur les maturités longues. Les flux de couverture se sont raccourcis et les débouchements de positions de swaps ont contribué à la repentification de la partie longue des courbes de taux en euros. Cette thématique de taux à long terme plus élevés n'est pas spécifique à l'Europe. Le vieillissement de la population induit une moindre demande de duration longue. Au Japon, le 10 ans atteint 2 % un niveau inconnu depuis 25 ans. La BOJ toujours hésitante se voit contrainte de réagir à l'inflation désormais endémique dans l'archipel. Le marché des changes semble encore douter du revirement restrictif de la BoJ. Sur les marchés du crédit, la tendance était au resserrement. Les valorisations sont probablement excessives mais le maintien d'une croissance économique proche du potentiel européen, et l'absence de cycle significatif d'opérations de fusions et d'acquisitions, alimentent la baisse des primes de risque.

## Commentaire de Gestion

### Performance

La performance nette arrêtée au 31 décembre 2025 sur 1 an s'établit par part à :

- o Part R (FR0014007BJ8): 1,938 % vs. Perf bench 1,975 %
- o Part I (FR0014007BK6): 2,060 % vs. Perf bench 1,975 %
- o Part Q (FR0014007BF6): 2,219 % vs. Perf bench 1,975 %

### Gestion de la duration :

En 2025, notre gestion de la duration a été dynamique et réactive face aux fluctuations de marché. Le début d'année a vu une baisse initiale de 6.53 à 6, suivie d'une remontée à 6.65 fin janvier. En mars, une baisse marquée a eu lieu du 27 au 28, passant la duration de 6.74 à 5.60. Avril a été caractérisé par une augmentation de la duration, évoluant dans une fourchette de 6.27 à 6.70. À partir de fin juin et jusqu'en octobre, la duration a été globalement ajustée à la baisse, passant de 6.60 le 3 juillet à 6.21 le 3 octobre, profitant d'un mouvement "risk on" pour réduire partiellement l'exposition aux actifs high beta après une performance significative des actions. Par la suite, nous avons entamé une période de hausse de la duration et d'ajustements dynamiques, avec un ajout de duration le 03/11/2025 via des futures sur les maturités 10 ans du Canada, BTP, OAT, Gilt, et 5 ans américains. Un pic a été atteint le 12/12/2025 avec une duration de 7.38 suite à l'achat de Bund en réaction à la situation compliquée en Allemagne, la baisse de l'inflation et les révisions à la baisse de celle-ci en 2027.



# 1. Rapport de Gestion

## Trades de valeur relative :

La stratégie du fonds en 2025 s'est axée sur la pentification des courbes de taux, ainsi que sur des trades relatifs entre pays, avec des ajustements continus en réponse aux dynamiques de marché.

Au début de l'année, le steepening des courbes US 5 ans vs 10 ans a été favorisé par une analyse des risques liés à l'indépendance des banques centrales, une trajectoire fiscale sous pression, et des impulsions européennes et japonaises potentiellement haussières sur les rendements. Nous avons anticipé une pression pour des rendements plus élevés sur le long terme, notamment en cas d'escalade tarifaire, tout en reconnaissant que des baisses de taux tendent à générer une pentification plus limitée, mais que la réduction relative des taux courts américains pourrait améliorer l'attractivité des USTs. Notre vision pointait vers des baisses de taux plus profondes que prévu, soutenant des rendements plus bas et une pentification de la courbe.

En octobre, après la fermeture du steepening bund 10 ans vs 30 ans à 59.3, nous avons migré notre position pour favoriser un steepening sur la courbe bund 2 ans vs 10 ans, atteignant un niveau de 67.2.

Concernant les trades relatifs entre pays, nous avons identifié un niveau de prix intéressant concernant le long gilt vs short bund avec une prime à terme forte sur le marché britannique, et un début de baisse de l'inflation, offrant à la BoE une marge de manœuvre pour diminuer les taux.

Enfin, le 17 octobre, nous avons acheté des futures australiens 10 ans. Alors que les taux australiens étaient à 4,1%, ils ont grimpé à 4,75% à la suite d'une publication de l'IPC supérieur aux prévisions, nous amenant à passer d'une sous-exposition de -7pb à une surexposition de +5pb, soit un ajout de 12pb.

Cette approche stratégique a permis de naviguer les complexités des courbes et de capter des opportunités spécifiques dans un environnement de marché évolutif.

## Gestion crédit :

L'année a débuté avec une DTSg crédit de 128,1%, pour connaître une réduction significative en fin d'année, atteignant 117,4%. Le 18 juillet, une réduction des DTS du crédit a été opérée par la vente de deux obligations, diminuant le risque de crédit sur le fonds de 155% à 137%, avec un remplacement par des UST 5Y et Bobl, le crossover se positionnant à 278 et le "main" à 54. En octobre, une vente de multiples crédits, incluant des subordonnées et des hybrides, a été réalisée dans une optique de profiter du mouvement risk on et de réduire partiellement l'exposition aux actifs "high beta". À la suite d'une performance significative des actions atteignant des sommets, et avec un crossover à 259, ce moment a été jugé opportun pour alléger notre position, après une surexposition depuis avril. Cette approche dynamique a permis de naviguer les conditions de marché changeantes et de positionner le fonds de manière à saisir les opportunités tout en maîtrisant les risques.



# 1. Rapport de Gestion

## Détention agences covered

La stratégie de Carry/Roll-Down initiée et qui a conduit à une exposition sur ces classes d'actifs sensible au swap spread est maintenue avec une exposition au 31 décembre 2025 de 0,80% pour les Covered et 12,85% pour les Agences.

## Perspectives :

Les perspectives macroéconomiques demeurent influencées par les orientations monétaires et les tensions géopolitiques, avec un Moyen-Orient particulièrement sous attention en raison des développements liés à l'Iran impactant les prix de l'énergie et le sentiment de risque global. Aux États-Unis, la Fed évalue la persistance de l'inflation pour ajuster sa politique monétaire accommodante, tout en cherchant à soutenir l'activité, potentiellement si l'inflation, notamment celle du pétrole et des loyers, reste maîtrisée. En zone euro, la BCE maintient une approche graduelle, soutenue par les dépenses publiques et les plans d'infrastructures, tout en restant attentive à l'inflation et au besoin d'une croissance durable, et renforce ses dépenses militaires pour une autonomie stratégique accrue. La France, quant à elle, fait face à des défis politiques internes qui pourraient freiner les réformes budgétaires et la confiance des marchés. Une résolution des incertitudes globales, incluant une stabilisation au Moyen-Orient et une désescalade des tensions commerciales avec la Chine, ainsi qu'un accord renforcé entre la zone euro et les États-Unis, seraient clés pour stabiliser les échanges et améliorer les perspectives financières.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part M	34 433 377,61	30 425 773,45
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33	7 820 360,40	1 005 253,91
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	4 232 099,98	777 696,50
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	3 209 565,92	728 079,40
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.25% 24-03-31	3 052 926,32	106 403,85
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-50	1 780 900,00	701 094,00
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.375% 04-10-29	2 218 924,26	200 173,51
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	2 153 438,22	215 060,55
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	1 770 015,93	404 203,66
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	2 149 530,10	0,00

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

#### • Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

#### • Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 26 841 729,78

- o Change à terme : 11 760 260,37
- o Future : 15 081 469,41
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3
	MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)
	SOCIETE GENERALE PAR

(\*) Sauf les dérivés listés.



# 1. Rapport de Gestion

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	10,84
. Autres revenus	0,00
<b>Total des revenus</b>	<b>10,84</b>
. Frais opérationnels directs	455,07
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
<b>Total des frais</b>	<b>455,07</b>



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net (*)	0,00				

(\*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	0,00			0,00	0,00
--	------	--	--	------	------

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--	------	------	------	------	------

### e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		0,00		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Monnaie de la garantie					
	0,00		0,00	0,00	0,00

### f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	



# 1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			0,00	0,00

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	0,00			0,00	0,00
Cash	0,00				0,00

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



# 1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	10,84	0,00	0,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	-455,07	0,00	0,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.



# 1. Rapport de Gestion

## I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Néant.

### ■ Gestion des liquidités

Néant.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

### **Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 9**

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion délégataire

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de NIMI et de ses succursales, de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III). La liste des succursales de NIMI en date de cette politique apparaît en annexe de cette politique.

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

#### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs.
- Elle comprend des mesures visant à éviter les éventuels conflits d'intérêts menant, par exemple, à porter atteinte aux intérêts des clients, et/ou à favoriser les intérêts des salariés de l'entreprise (y compris ceux de l'organe de direction) au détriment potentiel de tout client.
- Elle comprend également des mesures visant à éviter la prise de risque excessive.

La politique de rémunération de NIMI respecte le principe de non-discrimination, y compris le principe de neutralité du point de vue du genre.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- La direction est évaluée sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution. La direction est également évaluée sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.  
Ainsi, la rémunération des fonctions de contrôle est fondée sur des objectifs spécifiques propres à leur fonction et n'est pas liée aux performances commerciales quantitatives.
- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI. Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs. La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI et de la plateforme internationale de distribution, mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Pour les employés de NIMI situés en France, les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée et la population Personnel concerné sont soumises à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas d'anticipation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes. Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré à la politique de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de total des éléments de variables attribués au cours d'un exercice, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

#### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble de son activité.

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les responsables légaux des succursales de NIMI,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et qui sont preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines et la Direction de la conformité déterminent et formalisent la méthodologie d'identification ainsi que le périmètre de la « population identifiée » de NIMI.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### II-2. Mécanisme applicable à la rémunération variable des personnes faisant partie de la 'population identifiée'

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation de la direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques à posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### III- DECLINAISON APPLICABLE A LA POPULATION « PERSONNEL CONCERNE » AU TITRE DE MIFID II

#### III-1. Définition du « Personnel concerné » au titre de MiFID II

Les Orientations ESMA MiFID II ont un champ d'application très large, défini par (i) la fourniture des services et activités d'investissement, et (ii) par la notion de « personnel concerné » au sens de l'article 2(1) du Règlement Délégué MiFID II :

Personne concernée : dans le cas d'une entreprise d'investissement, l'une quelconque des personnes suivantes :

- un administrateur, associé ou équivalent, gérant ou agent lié de l'entreprise ;
- un administrateur, associé ou équivalent, ou gérant de tout agent lié de l'entreprise ;
- un membre du personnel de l'entreprise ou d'un agent lié de l'entreprise, ainsi que toute autre personne physique dont les services sont mis à la disposition et placés sous le contrôle de l'entreprise ou d'un agent lié de l'entreprise et qui participe à la fourniture de services et d'activités d'investissement par l'entreprise ;
- une personne physique qui participe directement à la fourniture de services à l'entreprise d'investissement ou à son agent lié sur la base d'un accord d'externalisation conclu aux fins de la fourniture de services et d'activités d'investissement par l'entreprise.

L'article 27(2) du Règlement Délégué MiFID II vient préciser les actions requises en termes de conformité: < Les entreprises d'investissement s'assurent que leurs politiques et pratiques de rémunération s'appliquent à toutes les personnes concernées ayant une incidence, directe ou indirecte, sur les services d'investissement et les services auxiliaires fournis par l'entreprise d'investissement ou sur le comportement de l'entreprise, indépendamment du type de clients, dans la mesure où la rémunération de ces personnes et les incitations comparables sont susceptibles de créer un conflit d'intérêts les encourageant à agir contre les intérêts d'un quelconque client de l'entreprise.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines et la Direction de la conformité déterminent et formalisent la méthodologie d'identification ainsi que le périmètre de la population « Personnel concerné » de NIMI.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines et par la Direction de la conformité. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### III-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population « Personnel concerné » au titre de MiFID

En conformité avec la réglementation, et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs, les investisseurs et la société de gestion, la détermination de la rémunération variable individuelle des collaborateurs Personnels Concernés repose sur une correcte pondération entre des critères quantitatifs et qualitatifs de la performance permettant ainsi de :

- aligner les intérêts des personnes concernées et des entreprises sur ceux des clients,
- agir au mieux des intérêts du client,
- ne pas réintroduire indirectement des critères commerciaux quantitatifs susceptibles de créer des conflits d'intérêts ou des incitations pouvant conduire les personnes concernées à favoriser leurs propres intérêts ou ceux de leur entreprise au détriment potentiel de tout client,
- éviter de fixer des objectifs de performance susceptibles d'inciter les personnes concernées à adopter des comportements axés sur les gains à court terme.

Les Personnels Concernés sont soumis à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations est pris en compte dans l'attribution de la rémunération variable individuelle. Ces éléments font l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation du collaborateur concerné par son manager et sont pris en compte dans son appréciation annuelle.

#### IV- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction de la Conformité et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par la direction générale de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation <sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

---

<sup>1</sup> : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2025* :	16 337 340 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2025 :	7 886 220 €
Effectifs concernés :	195

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2025*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2025 :	2 287 750 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 287 750 €	
- Membres du personnel :	- €	
Effectifs concernés :	5	

### Annexe 1

#### Liste des succursales de NIMI au 1<sup>er</sup> mars 2025

Pays	Ville	Nom de la succursale
Belgique	Bruxelles	Natixis Investment Managers International Belgian Branch
Allemagne	Francfort	Natixis Investment Managers International, Zweigniederlassung Deutschland
Italie	Milan	Natixis Investment Managers International, Succursale Italiana
Luxembourg	Luxembourg	Natixis Investment Managers International, Luxembourg branch
Pays-Bas	Utrecht	Natixis Investment Managers International, Nederlands
Espagne	Madrid	Natixis Investment Managers International, Succursal en España



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») de principes spécifiques applicables à la population concernée par MIFID (cf. « 4. Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre de MIDIF », d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. 5 « Gouvernance ») et de l'intégration du risque de durabilité (cf 6 Intégration du risque de durabilité dans la politique de rémunération).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.
- Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014, dite MiFID II, transposée en droit interne dans le code monétaire et financier et de son règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission du 25 avril 2016.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### I. PRINCIPES GENERAUX

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs & qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

#### I.1. DEFINITION DE LA PERFORMANCE

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent. Ainsi, la rémunération des fonctions de contrôle est fondée sur des objectifs spécifiques propres à leur fonction et n'est pas liée aux performances commerciales quantitatives.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### I-2. COMPOSANTES DE LA REMUNERATION

#### I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La population identifiée et/ou concernée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro.
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### III- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION CONCERNEE AU TITRE DE MIFID

#### III-1. Définition du « Personnel concerné »

Les Orientations ESMA MiFID II ont un champ d'application très large, défini par (i) la fourniture des services et activités d'investissement, et (ii) par la notion de « personnel concerné » au sens de l'article 2(1) du Règlement Délégué MiFID II :

Personne concernée : dans le cas d'une entreprise d'investissement, l'une quelconque des personnes suivantes :

- un administrateur, associé ou équivalent, gérant ou agent lié de l'entreprise ;
- un administrateur, associé ou équivalent, ou gérant de tout agent lié de l'entreprise ;
- un membre du personnel de l'entreprise ou d'un agent lié de l'entreprise, ainsi que toute autre personne physique dont les services sont mis à la disposition et placés sous le contrôle de l'entreprise ou d'un agent lié de l'entreprise et qui participe à la fourniture de services et d'activités d'investissement par l'entreprise ;
- une personne physique qui participe directement à la fourniture de services à l'entreprise d'investissement ou à son agent lié sur la base d'un accord d'externalisation conclu aux fins de la fourniture de services et d'activités d'investissement par l'entreprise ».

L'article 27(2) du Règlement Délégué MiFID II vient préciser les actions requises en termes de conformité: « Les entreprises d'investissement s'assurent que leurs politiques et pratiques de rémunération s'appliquent à toutes les personnes concernées ayant une incidence, directe ou indirecte, sur les services d'investissement et les services auxiliaires fournis par l'entreprise d'investissement ou sur le comportement de l'entreprise, indépendamment du type de clients, dans la mesure où la rémunération de ces personnes et les incitations comparables sont susceptibles de créer un conflit d'intérêts les encourageant à agir contre les intérêts d'un quelconque client de l'entreprise. »

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population concernée de Ostrum Asset Management, conjointement avec la Direction de la Compliance/ Contrôle Interne.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines et/ou par la Direction de la conformité. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

#### III-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population concernée

Une correcte pondération est assurée entre les critères qualitatifs et quantitatifs lors de la détermination de la rémunération variable des Personnes Concernées permettant ainsi de :

- aligner les intérêts des personnes concernées et des entreprises sur ceux des clients,
- agir au mieux des intérêts du client,
- ne pas réintroduire indirectement des critères commerciaux quantitatifs susceptibles de créer des conflits d'intérêts ou des incitations pouvant conduire les personnes concernées à favoriser leurs propres intérêts ou ceux de leur entreprise au détriment potentiel de tout client,
- éviter de fixer des objectifs de performance susceptibles d'inciter les personnes concernées à adopter des comportements axés sur les gains à court terme.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Comme prévu précédemment dans la politique de rémunération, cette dernière s'assure de ne pas créer des éventuels conflits d'intérêts ou des risques d'atteinte aux intérêts des clients, ou d'incitation à la prise de risque excessive, ou à favoriser les intérêts des salariés de l'entreprise (y compris ceux de l'organe de direction) au détriment potentiel de tout client. Elle s'applique à tous y compris pour le personnel identifié et concerné.

### IV- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION CONCERNEE AU TITRE DE MIFID

#### IV-1. Définition du « Personnel concerné »

Les Orientations ESMA MiFID II ont un champ d'application très large, défini par (i) la fourniture des services et activités d'investissement, et (ii) par la notion de « personnel concerné » au sens de l'article 2(1) du Règlement Délégué MiFID II :

Personne concernée : dans le cas d'une entreprise d'investissement, l'une quelconque des personnes suivantes :

- un administrateur, associé ou équivalent, gérant ou agent lié de l'entreprise ;
- un administrateur, associé ou équivalent, ou gérant de tout agent lié de l'entreprise ;
- un membre du personnel de l'entreprise ou d'un agent lié de l'entreprise, ainsi que toute autre personne physique dont les services sont mis à la disposition et placés sous le contrôle de l'entreprise ou d'un agent lié de l'entreprise et qui participe à la fourniture de services et d'activités d'investissement par l'entreprise ;
- une personne physique qui participe directement à la fourniture de services à l'entreprise d'investissement ou à son agent lié sur la base d'un accord d'externalisation conclu aux fins de la fourniture de services et d'activités d'investissement par l'entreprise ».

L'article 27(2) du Règlement Délégué MiFID II vient préciser les actions requises en termes de conformité: « Les entreprises d'investissement s'assurent que leurs politiques et pratiques de rémunération s'appliquent à toutes les personnes concernées ayant une incidence, directe ou indirecte, sur les services d'investissement et les services auxiliaires fournis par l'entreprise d'investissement ou sur le comportement de l'entreprise, indépendamment du type de clients, dans la mesure où la rémunération de ces personnes et les incitations comparables sont susceptibles de créer un conflit d'intérêts les encourageant à agir contre les intérêts d'un quelconque client de l'entreprise. »

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population concernée de Ostrum Asset Management, conjointement avec la Direction de la Compliance/ Contrôle Interne.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines et/ou par la Direction de la conformité. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### IV-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population concernée

Une correcte pondération est assurée entre les critères qualitatifs et quantitatifs lors de la détermination de la rémunération variable des Personnes Concernées permettant ainsi de :

- aligner les intérêts des personnes concernées et des entreprises sur ceux des clients,
- agir au mieux des intérêts du client,
- ne pas réintroduire indirectement des critères commerciaux quantitatifs susceptibles de créer des conflits d'intérêts ou des incitations pouvant conduire les personnes concernées à favoriser leurs propres intérêts ou ceux de leur entreprise au détriment potentiel de tout client,
- éviter de fixer des objectifs de performance susceptibles d'inciter les personnes concernées à adopter des comportements axés sur les gains à court terme.

Comme prévu précédemment dans la politique de rémunération, cette dernière s'assure de ne pas créer des éventuels conflits d'intérêts ou des risques d'atteinte aux intérêts des clients, ou d'incitation à la prise de risque excessive, ou à favoriser les intérêts des salariés de l'entreprise (y compris ceux de l'organe de direction) au détriment potentiel de tout client. Elle s'applique à tous y compris pour le personnel identifié et concerné.

### V- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management. La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>2</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants<sup>3</sup>.

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, voir le Règlement intérieur du Comité des Nominations et des Rémunérations.

<sup>3</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### VI- INTEGRATION DU RISQUE DE DURABILITE DANS LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique d'Ostrum Asset Management relative aux risques en matière de durabilité est rendue publique en application de l'article 3 du règlement du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations relatives aux investissements durables et aux risques en matière de durabilité (Règlement dit « SFDR »)<sup>4</sup>

Les risques de durabilité<sup>5</sup> sont intégrés par Ostrum Asset Management dans l'évaluation des secteurs industriels ainsi que des sociétés au travers de l'analyse de la qualité et des risques.

Ces risques de durabilité sont pris en compte à travers plusieurs axes :

- Les politiques sectorielles et d'exclusion d'Ostrum Asset Management.
- La politique de gestion des controverses d'Ostrum Asset Management.
- L'intégration des critères ESG sur près de 100% des encours d'Ostrum Asset Management<sup>6</sup>.
- L'intégration d'éléments extra-financiers à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur.
- La politique d'engagement d'Ostrum Asset Management.

<sup>4</sup> Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

<sup>5</sup> Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

<sup>6</sup> A l'exception de certains fonds de gestion quantitative, de gestion indicielle et produits structurés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les métiers contribuant à la prise en compte des risques de durabilité ont leur rémunération variable indexée sur les objectifs de durabilité et de mise en œuvre de la stratégie de gestion responsable. Sont concernés en premier lieu les gérants et les analystes, ainsi que les membres du comité exécutif.

Ces éléments de rémunération sont détaillés chaque année dans le rapport Art 29 de la Loi Energie Climat.

Pour en savoir plus : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg>

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2025* :	23 756 188 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2025 :	13 458 900 €
Effectifs concernés :	251

\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2025

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2025 :	19 673 632 €	dont,
- Cadres supérieurs :	3 742 000 €	
- Membres du personnel :	15 931 632 €	
Effectifs concernés :	92	



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.



## 4. Rapport du Commissaire aux comptes



45 rue Kléber  
92300 Levallois-Perret

# **FCP OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND**

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

## **FCP OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND**

43 avenue Pierre MENDES France  
75013 Paris

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

28/5/2026

Signé par :  
  
DCA73DE5DAB549A...

Bertrand DESPORTES

Associé



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>101 889 083,36</b>	<b>66 197 837,47</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	101 889 083,36	66 197 837,47
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>5 998 622,84</b>	<b>1 951 058,10</b>
OPCVM	5 998 622,84	1 951 058,10
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>72 718,93</b>	<b>181 694,53</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>107 960 425,13</b>	<b>68 330 590,10</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>1 217 483,65</b>	<b>178 886,11</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 377 174,66</b>	<b>739 557,88</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>2 594 658,31</b>	<b>918 443,99</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>110 555 083,44</b>	<b>69 249 034,09</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	108 443 999,80	67 556 673,98
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	1 609 000,48	1 170 743,08
<b>Capitaux propres I</b>	<b>110 053 000,28</b>	<b>68 727 417,06</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>110 053 000,28</b>	<b>68 727 417,06</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>86 872,74</b>	<b>271 290,95</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>86 872,74</b>	<b>271 290,95</b>
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	37 392,34	24 263,54
Concours bancaires	377 818,08	226 062,54
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>415 210,42</b>	<b>250 326,08</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>110 555 083,44</b>	<b>69 249 034,09</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	1 590 780,81	964 359,87
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	59 286,09
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	23 338,62	57 081,09
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>1 614 119,43</b>	<b>1 080 727,05</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	-84 326,05
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-12 907,15	-7 394,99
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-12 907,15</b>	<b>-91 721,04</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>1 601 212,28</b>	<b>989 006,01</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-244 550,48	-144 490,96
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-244 550,48</b>	<b>-144 490,96</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>1 356 661,80</b>	<b>844 515,05</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>86 099,37</b>	<b>343 661,27</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>1 442 761,17</b>	<b>1 188 176,32</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	905 517,10	-809 990,09
Frais de transactions externes et frais de cession	-37 512,39	-36 451,29
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>868 004,71</b>	<b>-846 441,38</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>155 632,47</b>	<b>-311 885,85</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>1 023 637,18</b>	<b>-1 158 327,23</b>



## 5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 035 383,97	529 911,01
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	4 027,62	12 013,97
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>-1 031 356,35</b>	<b>541 924,98</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>173 958,48</b>	<b>598 969,01</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-857 397,87</b>	<b>1 140 893,99</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>1 609 000,48</b>	<b>1 170 743,08</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels - Annexes comptables

#### A. Informations générales

##### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

###### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du FCP a pour ambition d'accompagner la transition juste afin d'avoir un impact positif sur la transition climatique tout en intégrant une dimension sociale. Il a pour objectif l'investissement durable et réalisera un minimum d'investissements durables de 90%, (avec a minima 75% ayant un objectif environnemental et 5% ayant un objectif social).

Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Le FCP cherche à obtenir, sur la période de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance liée à l'évolution du marché des obligations durables en sélectionnant les émissions obligataires d'émetteurs publics, quasi-publics et privés qui répondent aux critères d'éligibilité fixés par la Ostrum Asset Management.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



## 5. Comptes de l'exercice

### A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>44 308 597,30</b>	<b>68 727 417,06</b>	<b>110 053 000,28</b>
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I en EUR</b>			
Actif net	13 777 280,38	37 628 319,43	57 816 186,58
Nombre de titres	135 500,0000	363 866,1509	547 764,9653
Valeur liquidative unitaire	101,67	103,41	105,54
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,54	-1,74	1,48
Capitalisation unitaire sur revenu	1,51	1,71	2,08
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q en EUR</b>			
Actif net	30 531 212,81	31 098 991,86	14 436 213,51
Nombre de titres	300 000,0000	300 000,0000	136 236,9037
Valeur liquidative unitaire	101,77	103,66	105,96
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,54	-1,74	1,49
Capitalisation unitaire sur revenu	1,60	1,87	2,24
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R en EUR</b>			
Actif net	104,11	105,77	107,82
Nombre de titres	1,0000	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire	104,11	105,77	107,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,38	-1,73	1,61
Capitalisation unitaire sur revenu	0,90	1,53	1,87
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND SI en EUR</b>			
Actif net	0,00	0,00	37 800 492,37
Nombre de titres	0,00	0,00	376 750,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	100,33
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,01
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

**Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



## 5. Comptes de l'exercice

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### ***Exposition des positions Hors-Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

##### ***Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :***

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1<sup>er</sup> niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2<sup>ème</sup> niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».



## 5. Comptes de l'exercice

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

### Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.



## 5. Comptes de l'exercice

### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND SI	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q	Capitalisation	Capitalisation



## 5. Comptes de l'exercice

### B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

#### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>68 727 417,06</b>	<b>44 308 597,30</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	88 945 498,06	24 499 999,99
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-48 813 225,00	-621 178,88
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 356 661,80	844 515,05
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	868 004,71	-846 441,38
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 031 356,35	541 924,98
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00 (*)	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>110 053 000,28</b>	<b>68 727 417,06</b>

(\*) 31/12/2025 : Frais de certification annuelle d'un LEI Legal Entity Identifier : - 50€

#### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	487 398,8144	51 257 480,56
Parts rachetées durant l'exercice	-303 500,0000	-31 913 225,00
Solde net des souscriptions/rachats	183 898,8144	19 344 255,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	547 764,9653	
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-163 763,0963	-16 900 000,00
Solde net des souscriptions/rachats	-163 763,0963	-16 900 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	136 236,9037	
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND SI</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	376 750,0000	37 688 017,50
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	376 750,0000	37 688 017,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	376 750,0000	



## 5. Comptes de l'exercice

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND SI</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I FR0014007BK6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	57 816 186,58	547 764,9653	105,54
OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q FR0014007BF6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	14 436 213,51	136 236,9037	105,96
OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R FR0014007BJ8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	107,82	1,0000	107,82
OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND SI FR0014007BL4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	37 800 492,37	376 750,0000	100,33



## 5. Comptes de l'exercice

### C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

##### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>0,00</b>					

##### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	101 889,09	101 889,09	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 377,17	0,00	0,00	0,00	1 377,17
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-377,82	0,00	0,00	0,00	-377,82
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	12 428,49	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>114 317,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>999,35</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	10 459,22	24 374,04	39 369,76	27 686,06
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 377,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-377,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	8 003,92	4 424,57	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>999,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 459,22</b>	<b>32 377,96</b>	<b>43 794,33</b>	<b>27 686,06</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



## 5. Comptes de l'exercice

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	SEK	AUD	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	6 740,80	2 111,15	557,57	649,20	187,17
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	100,69	66,40	0,00	0,00	22,50
Comptes financiers	208,58	345,19	307,88	46,03	469,49
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-7 036,59	-2 494,48	-866,50	-691,91	-684,95
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>13,48</b>	<b>28,26</b>	<b>-1,05</b>	<b>3,32</b>	<b>-5,79</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(\*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	97 704,04	3 493,83	691,21
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>97 704,04</b>	<b>3 493,83</b>	<b>691,21</b>

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR	4,88	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	0,00	1,73
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	0,00	0,03
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	17,27
Dettes		
Collatéral espèces		



## 5. Comptes de l'exercice

### **C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### **C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### **C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>		
	Souscriptions à recevoir	1 003 100,00
	Dépôts de garantie en espèces	214 383,65
<b>Total des créances</b>		<b>1 217 483,65</b>
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	37 392,34
<b>Total des dettes</b>		<b>37 392,34</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>1 180 091,31</b>

#### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	197 589,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	41 204,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND SI</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 756,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			188 405,34
	FR0013463775	CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	188 405,34
TCN			0,00
OPC			5 998 622,84
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	5 998 622,84
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>6 187 028,18</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>1 442 761,17</b>	<b>1 188 176,32</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>1 442 761,17</b>	<b>1 188 176,32</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 442 761,17</b>	<b>1 188 176,32</b>

#### Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>1 139 482,36</b>	<b>625 539,41</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 139 482,36</b>	<b>625 539,41</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 139 482,36</b>	<b>625 539,41</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 139 482,36	625 539,41
<b>Total</b>	<b>1 139 482,36</b>	<b>625 539,41</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>305 714,45</b>	<b>562 635,38</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>305 714,45</b>	<b>562 635,38</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>305 714,45</b>	<b>562 635,38</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	305 714,45	562 635,38
<b>Total</b>	<b>305 714,45</b>	<b>562 635,38</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>1,87</b>	<b>1,53</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1,87</b>	<b>1,53</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1,87</b>	<b>1,53</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1,87	1,53
<b>Total</b>	<b>1,87</b>	<b>1,53</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-2 437,51</b>	<b>0,00</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-2 437,51</b>	<b>0,00</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-2 437,51</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 437,51	0,00
<b>Total</b>	<b>-2 437,51</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 023 637,18</b>	<b>-1 158 327,23</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>1 023 637,18</b>	<b>-1 158 327,23</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 023 637,18</b>	<b>-1 158 327,23</b>

### Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>815 029,61</b>	<b>-634 394,48</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>815 029,61</b>	<b>-634 394,48</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>815 029,61</b>	<b>-634 394,48</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	815 029,61	-634 394,48
<b>Total</b>	<b>815 029,61</b>	<b>-634 394,48</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>203 308,54</b>	<b>-523 931,02</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>203 308,54</b>	<b>-523 931,02</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>203 308,54</b>	<b>-523 931,02</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	203 308,54	-523 931,02
<b>Total</b>	<b>203 308,54</b>	<b>-523 931,02</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

### Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1,61</b>	<b>-1,73</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>1,61</b>	<b>-1,73</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1,61</b>	<b>-1,73</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1,61	-1,73
<b>Total</b>	<b>1,61</b>	<b>-1,73</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>5 297,42</b>	<b>0,00</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>5 297,42</b>	<b>0,00</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>5 297,42</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	5 297,42	0,00
<b>Total</b>	<b>5 297,42</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

#### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>101 889 083,36</b>	<b>92,58</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>101 889 083,36</b>	<b>92,58</b>
<b>Assurance</b>			<b>3 263 967,87</b>	<b>2,97</b>
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	800 000	821 098,85	0,75
ASS GENERALI 2.124% 01-10-30	EUR	600 000	578 259,85	0,53
ASS GENERALI 4.083% 16-07-35	EUR	600 000	608 845,38	0,55
ASS GENERALI 5.272% 12-09-33	EUR	400 000	440 172,16	0,40
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	EUR	700 000	627 186,29	0,57
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	200 000	188 405,34	0,17
<b>Automobiles</b>			<b>253 189,32</b>	<b>0,23</b>
MERCEDESBEZ GROUP AG 0.75% 11-03-33	EUR	300 000	253 189,32	0,23
<b>Banques commerciales</b>			<b>28 230 816,89</b>	<b>25,65</b>
BANCO BPM 4.875% 17-01-30 EMTN	EUR	350 000	385 058,54	0,35
BANCO BPM 6.0% 21-01-28 EMTN	EUR	700 000	763 594,90	0,69
BANCO DE BADELL 3.5% 27-05-31	EUR	1 200 000	1 234 972,27	1,12
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	900 000	946 550,71	0,86
BANKINTER 0.625% 06-10-27	EUR	900 000	871 612,40	0,79
BNP PAR 1.675% 30-06-27	USD	200 000	168 160,93	0,15
BNP PAR 3.494% 17-09-33 EMTN	EUR	700 000	698 914,90	0,64
BPI FRANCE E 2.75% 25-02-29	EUR	800 000	822 947,05	0,75
BPI FRANCE E 2.75% 25-05-29	EUR	1 100 000	1 118 724,26	1,02
CA 3.75% 27-05-35 EMTN	EUR	800 000	811 504,77	0,74
CAIXABANK 3.375% 26-06-35 EMTN	EUR	200 000	200 153,18	0,18
CAIXABANK 3.625% 19-09-32 EMTN	EUR	700 000	714 466,22	0,65
CAIXABANK 3.875% 14-05-38 EMTN	EUR	1 100 000	1 096 898,60	1,00
CAIXABANK 5.375% 14-11-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 090 487,53	0,99
CW BK AUST 4.266% 04-06-34	EUR	600 000	633 959,10	0,58
DNB BANK A 3.0% 29-11-30 EMTN	EUR	400 000	400 892,44	0,36
ERSTE GR BK 3.25% 26-06-31	EUR	500 000	511 437,47	0,46
ERSTE GR BK 4.0% 16-01-31	EUR	600 000	645 350,71	0,59
EUROF 0.15 10/10/34	EUR	250 000	191 564,38	0,17
ING GROEP NV 0.875% 09-06-32	EUR	600 000	588 188,55	0,53
ING GROEP NV 1.125% 07-12-28	GBP	300 000	324 189,60	0,29
INTE 5.25% 13-01-30 EMTN	EUR	600 000	681 833,59	0,62
KBC GROUPE 3.75% 27-03-32 EMTN	EUR	700 000	735 621,66	0,67
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.375% 04-10-29	EUR	3 600 000	3 609 796,93	3,28
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.25% 24-03-31	EUR	3 700 000	3 900 446,74	3,55
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 06-11-30	EUR	600 000	613 346,05	0,56
LLOYDS BANKING GROUP 3.875% 14-05-32	EUR	500 000	524 937,40	0,48
NATLENEDERLANDEN BANK NV 0.5% 21-09-28	EUR	700 000	659 800,44	0,60



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATWEST GROUP 3.575% 12-09-32	EUR	800 000	817 946,96	0,74
NATWEST GROUP 3.985% 13-05-36	EUR	500 000	521 212,60	0,47
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP 2.472% 14-01-29	USD	200 000	164 462,68	0,15
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.25% 27-08-31	EUR	500 000	506 817,19	0,46
SWEDBANK AB 4.25% 11-07-28	EUR	800 000	846 868,82	0,77
Swedbank AB 4.375% 05-09-30	EUR	400 000	428 097,32	0,39
<b>Boissons</b>			<b>368 586,62</b>	<b>0,33</b>
PEPSI 2.875% 15-10-49	USD	650 000	368 586,62	0,33
<b>Composants automobiles</b>			<b>783 864,89</b>	<b>0,71</b>
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	700 000	783 864,89	0,71
<b>Crédit à la consommation</b>			<b>159 479,14</b>	<b>0,14</b>
TOYOTA MOTOR CREDIT 2.15% 13-02-30	USD	200 000	159 479,14	0,14
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>1 285 361,61</b>	<b>1,17</b>
NN GROUP NV 6.0% 03-11-43 EMTN	EUR	700 000	794 784,32	0,72
VI 0.75% 15-08-27	USD	600 000	490 577,29	0,45
<b>Eau</b>			<b>307 287,38</b>	<b>0,28</b>
ALLIANDER 4.125% PERP EMTN	EUR	200 000	201 423,26	0,18
ALLIANDER 4.5% PERP	EUR	100 000	105 864,12	0,10
<b>Electricité</b>			<b>5 225 053,00</b>	<b>4,75</b>
EDF 4.0% 07-05-37 EMTN	EUR	1 100 000	1 118 557,15	1,03
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18-01-33	EUR	500 000	524 529,45	0,48
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.75% 16-01-36	EUR	500 000	517 384,93	0,47
ORSTED 1.75% 09-12-19	EUR	200 000	192 304,90	0,17
ORSTED 2.5% 18-02-21	GBP	100 000	90 439,94	0,08
RTE EDF TRANSPORT 3.5% 07-12-31	EUR	900 000	914 607,74	0,83
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.0% 22-07-31	EUR	700 000	701 936,22	0,64
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	500 000	522 388,56	0,47
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	EUR	600 000	642 904,11	0,58
<b>Equipement et services pour l'énergie</b>			<b>2 100 738,23</b>	<b>1,91</b>
AVANGRID 3.8% 01-06-29	USD	750 000	632 895,54	0,58
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 1.75% 15-09-30	USD	600 000	458 569,40	0,42
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC TRANSMISSION 3.375% 04-09-32	EUR	1 000 000	1 009 273,29	0,91
<b>Equipements et instruments électroniques</b>			<b>697 780,71</b>	<b>0,63</b>
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	700 000	697 780,71	0,63
<b>FPI Bureautiques</b>			<b>686 762,81</b>	<b>0,62</b>
GECINA 3.375% 04-08-35 EMTN	EUR	700 000	686 762,81	0,62
<b>Gestion et promotion immobilière</b>			<b>364 265,53</b>	<b>0,33</b>
PRAEMIA HEALTHCARE 1.375% 17-09-30	EUR	400 000	364 265,53	0,33



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Logiciels</b>			<b>464 235,00</b>	<b>0,42</b>
VINCI ZCP 27-11-28 EMTN	EUR	500 000	464 235,00	0,42
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>1 549 793,22</b>	<b>1,41</b>
ABN AMRO BK 4.25% 21-02-30	EUR	500 000	540 463,70	0,49
BAWAG BK 3.125% 03-10-29 EMTN	EUR	700 000	709 602,56	0,65
BOSTON PROPERTIES 2.55% 01-04-32	USD	400 000	299 726,96	0,27
<b>Métaux et minerais</b>			<b>416 972,93</b>	<b>0,38</b>
NORSK HYDRO AS 3.625% 23-01-32	EUR	400 000	416 972,93	0,38
<b>Papier et industrie du bois</b>			<b>941 374,39</b>	<b>0,86</b>
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	800 000	743 312,77	0,68
UPM KYMMENE OY 3.375% 29-08-34	EUR	200 000	198 061,62	0,18
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>623 712,41</b>	<b>0,57</b>
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.375% 08-04-30	EUR	600 000	623 712,41	0,57
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>200 106,74</b>	<b>0,18</b>
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 17-01-34	EUR	200 000	200 106,74	0,18
<b>Services aux collectivités</b>			<b>47 729 501,86</b>	<b>43,37</b>
A2A EX AEM 4.375% 03-02-34	EUR	500 000	543 951,99	0,49
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	3 600 000	3 728 972,22	3,39
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.75% 15-07-27	AUD	1 200 000	649 204,76	0,59
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.375% 24-05-27	USD	750 000	629 973,78	0,57
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 1.0% 14-11-42	EUR	900 000	605 119,19	0,55
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 1.5% 02-03-27	SEK	1 500 000	139 274,73	0,13
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 1.5% 15-11-47	EUR	700 000	467 261,12	0,42
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.625% 04-09-34	EUR	1 400 000	1 371 448,25	1,25
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	EUR	1 600 000	1 433 416,99	1,30
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33	EUR	6 800 000	6 787 463,78	6,17
CADES 1.375% 20-01-31 EMTN	USD	1 350 000	1 019 884,89	0,93
CADES 2.75% 25-11-32 EMTN	EUR	1 100 000	1 074 555,95	0,98
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 2.75% 16-10-30	EUR	900 000	900 488,47	0,82
CANADIAN GOVERNMENT BOND 3.0% 01-03-32	CAD	300 000	187 167,53	0,17
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 3.5% 25-01-50	USD	1 300 000	831 718,73	0,76
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-07-35	EUR	1 800 000	1 335 024,00	1,21
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-10-30	EUR	2 000 000	1 777 360,00	1,62
COMUNIDAD MADRID 3.173% 30-07-29	EUR	900 000	931 528,90	0,85
EDP FIN 1.71% 24-01-28	USD	800 000	654 336,92	0,59
ENGIE 4.5% PERP	EUR	500 000	504 038,08	0,46
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	EUR	4 300 000	3 184 585,30	2,89
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	EUR	1 400 000	1 424 667,62	1,29
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	EUR	3 400 000	1 831 639,62	1,66
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 4.0% 25-07-29	EUR	400 000	417 961,04	0,38



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.625% 13-07-33	EUR	600 000	620 453,67	0,56
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.75% PERP	EUR	400 000	401 406,85	0,36
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.871% PERP	EUR	900 000	978 247,21	0,89
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	EUR	6 100 000	4 027 714,03	3,66
NATL GRID 3.875% 16-01-29 EMTN	EUR	700 000	746 124,53	0,68
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-50	EUR	3 600 000	1 562 580,00	1,42
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.625% 22-02-36	EUR	1 000 000	1 039 212,74	0,94
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 3.625% 11-03-33	EUR	1 000 000	1 077 214,52	0,98
SOCIETE DES GRANDS PROJETS 0.3% 02-09-36	EUR	200 000	140 339,48	0,13
SOCIETE DU GRAND PARIS 0.7% 15-10-60	EUR	400 000	133 301,04	0,12
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	EUR	2 800 000	1 867 561,26	1,70
SYNDICAT TRANSPORTS ILE DE FRANCE STIF 3.7% 14-06-38	EUR	600 000	594 282,49	0,54
UNITED KINGDOM GILT 0.875% 31-07-33	GBP	1 350 000	1 215 433,63	1,10
UNITED KINGDOM GILT 1.5% 31-07-53	GBP	900 000	481 080,16	0,44
VEOLIA ENVIRONNEMENT 4.371% PERP	EUR	400 000	413 506,39	0,38
<b>Services aux entreprises</b>			<b>603 808,85</b>	<b>0,55</b>
LA POSTE 3.125% 14-03-33 EMTN	EUR	600 000	603 808,85	0,55
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>1 486 762,66</b>	<b>1,35</b>
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	100 000	112 894,18	0,10
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	100 000	109 260,38	0,10
TELIA COMPANY AB 1.375% 11-05-81	EUR	400 000	402 181,37	0,37
VERIZON COMMUNICATION 1.5% 18-09-30	USD	400 000	301 980,78	0,27
VERIZON COMMUNICATION 2.85% 03-09-41	USD	900 000	560 445,95	0,51
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>3 080 479,63</b>	<b>2,80</b>
ACACB 0.05 12/06/29	EUR	400 000	360 672,44	0,33
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.1% 08-10-27	EUR	800 000	766 987,07	0,70
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.0% 21-11-29	EUR	400 000	415 640,60	0,38
KOREA HOUSING FINANCE 4.082% 25-09-27	EUR	500 000	519 438,62	0,47
NRWBANK 0.0% 28-07-31 EMTN	EUR	700 000	599 452,00	0,54
SWEDEN GOVERNMENT INTL BOND 0.125% 09-09-30	SEK	5 000 000	418 288,90	0,38
<b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>			<b>523 484,67</b>	<b>0,48</b>
PROLOGIS INTL FUND II 1.625% 17-06-32	EUR	350 000	315 221,60	0,29
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	200 000	208 263,07	0,19
<b>Transport routier et ferroviaire</b>			<b>541 697,00</b>	<b>0,49</b>
SNCF RESEAU 1.875% 30-03-34	EUR	300 000	267 742,48	0,24
SNCF RESEAU 2.25% 20-12-47	EUR	400 000	273 954,52	0,25
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>5 998 622,84</b>	<b>5,45</b>
<b>OPCVM</b>			<b>5 998 622,84</b>	<b>5,45</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>5 998 622,84</b>	<b>5,45</b>
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	556	5 998 622,84	5,45



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Total</b>			<b>107 887 706,20</b>	<b>98,03</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/AUD/EUR/20260116	0,00	-33,25	EUR	691 878,86	AUD	-691 912,11
V/CAD/EUR/20260116	0,00	-1 729,48	EUR	683 214,37	CAD	-684 943,85
V/GBP/EUR/20260116	0,00	-12 533,20	EUR	2 481 941,80	GBP	-2 494 475,00
V/SEK/EUR/20260116	0,00	-4 738,00	EUR	861 755,13	SEK	-866 493,13
V/USD/EUR/20260116	4 880,14	0,00	EUR	7 041 470,21	USD	-7 036 590,07
<b>Total</b>	<b>4 880,14</b>	<b>-19 033,93</b>		<b>11 760 260,37</b>		<b>-11 774 414,16</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
AUST 10Y BOND 0326	27	1 274,88	0,00	1 678 440,47
EURO-OAT 0326	-11	2 310,00	0,00	-1 326 490,00
FV CBOT UST 5 0326	86	0,00	-34 670,45	8 003 919,43
LONG GILT FUT 0326	26	0,00	-6 550,99	2 720 746,72
MSE CANADA 10 0326	18	0,00	-23 032,49	1 351 872,79
<b>Sous-total 1.</b>		<b>3 584,88</b>	<b>-64 253,93</b>	<b>12 428 489,41</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>3 584,88</b>	<b>-64 253,93</b>	<b>12 428 489,41</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	107 887 706,20
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-14 153,79
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-60 669,05
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 658 912,22
Autres passifs (-)	-418 795,30
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>110 053 000,28</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I	EUR	547 764,9653	105,54
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q	EUR	136 236,9037	105,96
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R	EUR	1,0000	107,82
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND SI	EUR	376 750,0000	100,33



## 6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND  
Identifiant d'entité juridique : 9695 000U69D2UCCLZG 32  
Date de publication : 15/04/2026

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 83.70%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 12.24%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

## Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif du FCP a été d'accompagner la transition juste, c'est-à-dire avoir un impact positif sur la transition climatique tout en intégrant une dimension sociale. Cet accompagnement de la transition juste vers une économie bas carbone se veut respectueuse de l'environnement et de la biodiversité et inclusive d'un point de vue social et des territoires. *Afin de s'assurer que les investissements sont réalisés dans l'intention de générer un impact social ou environnemental positif et mesurable, le fonds s'appuie notamment sur :*

- *une méthodologie propriétaire (Note Obligation Durable, Indicateur Transition Juste) pour sélectionner les instruments les plus contributifs à la Transition Juste en ciblant 3 objectifs :*
  - *Promouvoir l'impact social*
  - *Réduire l'empreinte carbone*
  - *Préserver les écosystèmes et les économies locales*
- *un alignement sur les 3 principes qui caractérisent la finance à impact : le processus de sélection, et notamment la Note Obligation Durable, permet d'évaluer les niveaux d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesurabilité, afin de s'assurer de l'impact de la stratégie d'investissement*

Les impacts sont détaillés dans le rapport d'impact consultable sous le lien suivant « [rapport d'impact](#) »

<https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/rapport-d-allocation-et-d-impact/Ostrum-Rapport-d%E2%80%99allocation-et-d%E2%80%99impact.pdf>

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

**Point préalable :** les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

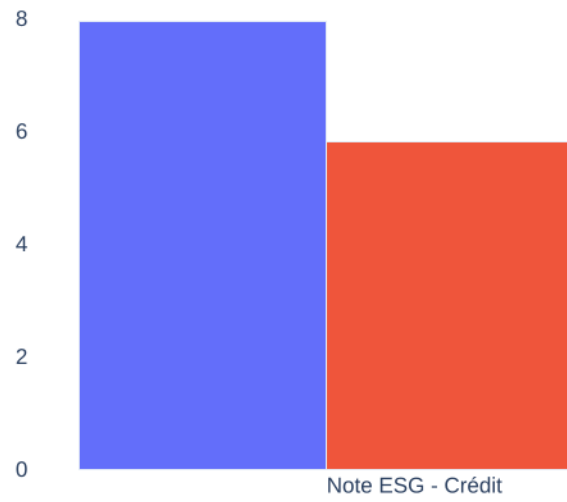
- Note ESG moyenne (poche Crédit) \* : 7.95 vs pour 5.8 l'univers d'investissement initial filtré
- Note ESG moyenne (poche Souverains) \*\*: 81.90 vs 78 pour l'univers d'investissement initial filtré
- Intensité carbone moyenne (poche Crédit) : 136.18 tCO<sub>2</sub>/M€ vs 186.76 pour l'univers d'investissement initial
- Intensité carbone moyenne (poche Souverains) : 149.39 tCO<sub>2</sub>/M€ vs 231.07 pour l'univers d'investissement initial
- Notation moyenne des obligations durables\*\*\* : 4.17
- Pourcentage d'investissements durables : 95.94%
- L'indicateur transition juste (défini dans la stratégie d'investissement) : 7.29

\* Score (outil multi sources) allant de 1 (moins bonne note) à 10 (meilleure note).

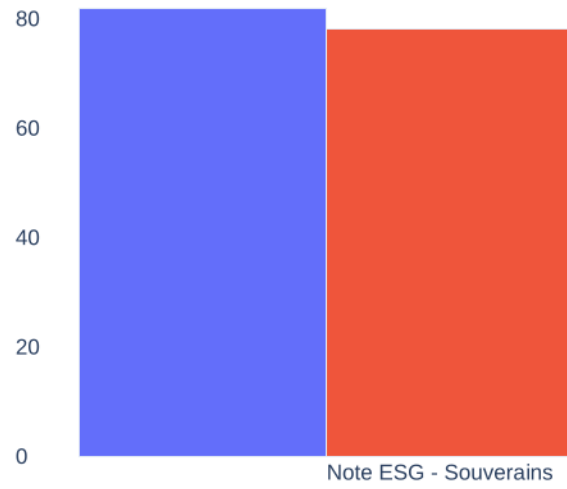
\*\* Score *SDG Index* allant de 0 à 100, 100 étant le meilleur score.

\*\*\* Score (*Note GSS Bonds*) allant de 1 (meilleure note) à 10 (moins bonne note)

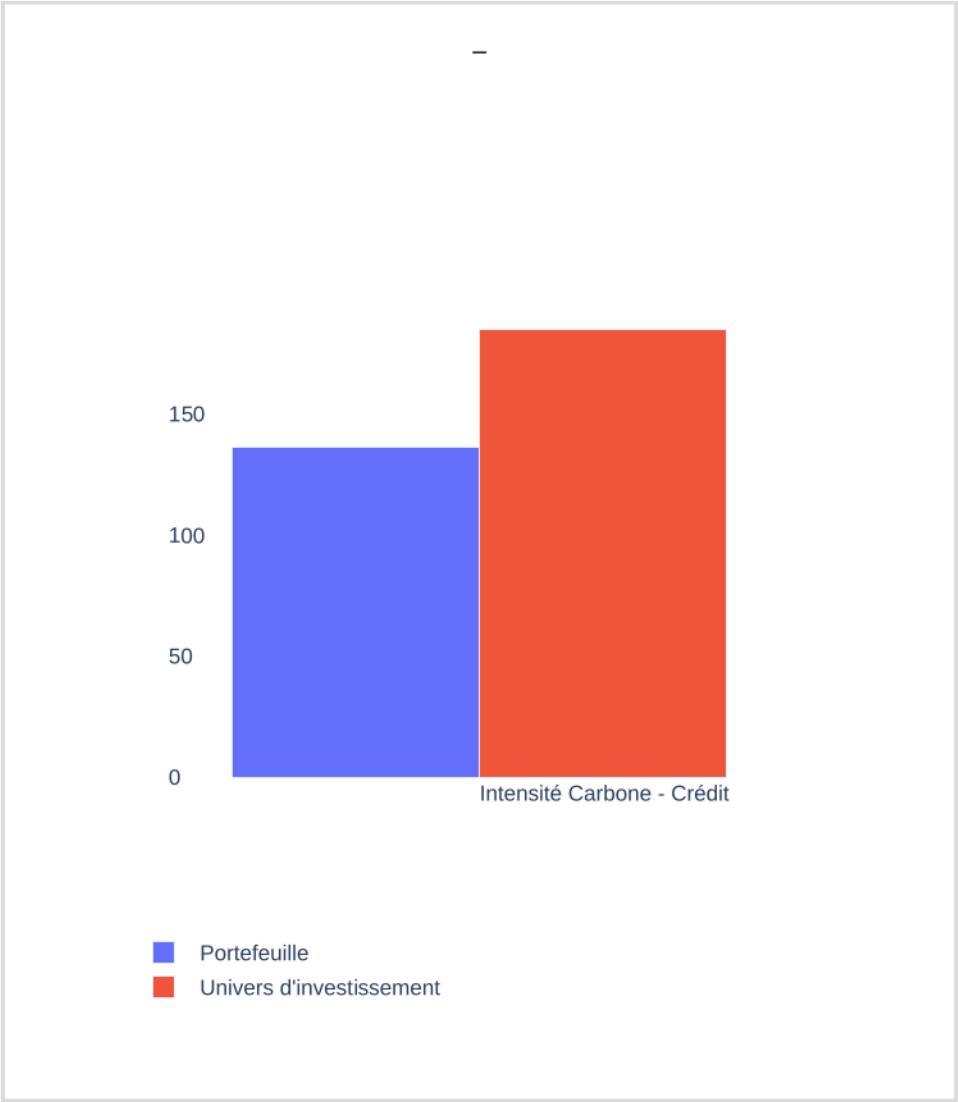
- score moyen en matière de liberté d'expression du fonds (uniquement pour émetteurs assimilés -soverains et souverains green bonds: agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...) : 78.32 % vs 75 % pour l'univers d'investissement initial
- Indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption du portefeuille (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés) : 7% vs 21% pour l'univers d'investissement initial

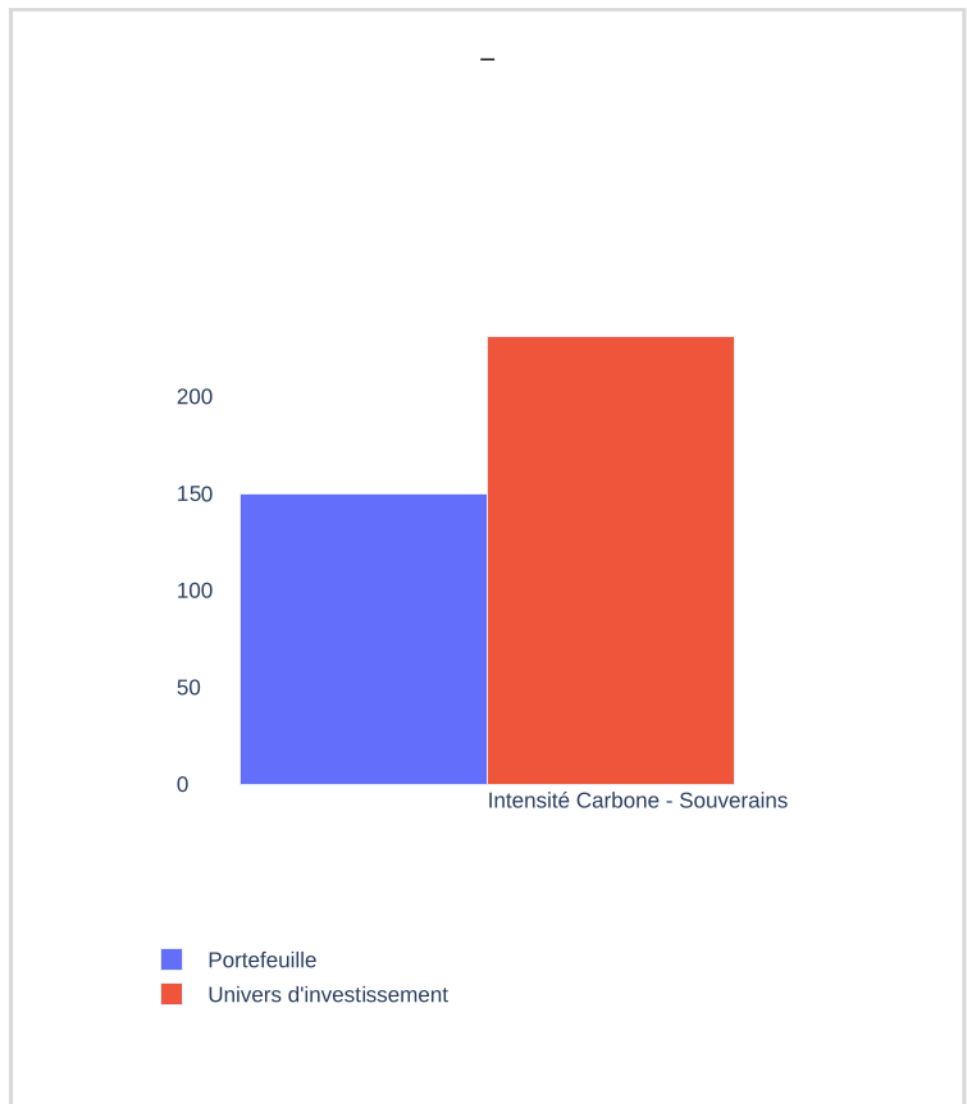


- Portefeuille
- Univers d'investissement



- Portefeuille
- Univers d'investissement





● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Par rapport aux périodes précédentes la majorité des indicateurs montrent une évolution positive.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gestionnaire financier par délégation a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum AM (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>). Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum Asset Management ([www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)) rubrique "ESG".

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Afin de s'assurer que les investissements durables que le portefeuille entend notamment poursuivre ne causent pas de préjudice important à un objectif

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives

les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, Ostrum Asset Management prend en compte les éléments tels que détaillés dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management (Méthodologie de l'investissement Durable selon Ostrum Asset Management : [www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg](http://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg)) et résumés ci-dessous :

#### 1. politiques sectorielles et d'exclusion et politique d'engagement

Ostrum Asset Management dispose de politiques sectorielles et d'exclusion pour écarter les secteurs ou émetteurs non conformes à des principes de responsabilité fondamentaux, en se basant sur des standards comme le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE. Ces politiques permettent d'exclure les entreprises impliquées dans des controverses graves touchant aux droits humains, à l'environnement, et à l'éthique des affaires (Politique Worst offenders). Ostrum AM exclut également les acteurs liés à l'utilisation d'armes controversées. En ce qui concerne les énergies fossiles, la société applique des politiques pour répondre aux PAI environnementaux, tout en engageant le dialogue avec les entreprises émettrices de gaz à effet de serre. Les analystes prennent en compte les externalités environnementales et sociales lors de l'évaluation des obligations durables, afin d'assurer leur alignement avec les objectifs visés. Enfin, les incidences négatives en lien avec les thématiques présentes dans notre Politique d'engagement sont des axes de dialogue avec les émetteurs.

Le fonds applique également les politiques d'exclusion des labels ISR et Greenfin et les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks, sont exclus.

#### 1. L'ajout de la méthodologie de MSCI pour renforcer le respect du DNSH, dans le cadre de la qualification des investissements durables :

En plus de l'application de notre méthodologie, nous ajoutons celle de MSCI qui applique un filtre supplémentaire, à savoir l'exclusion des entreprises qui ont une contribution positive mais qui :

- enfreignent les normes mondiales, telles que l'UNGC ou l'OCDE ou
- ont une note de controverse orange ou rouge ou
- sont impliquées dans des activités liées à des dommages importants ou
- sont impliquées dans l'un des secteurs suivants : producteur de tabac, armes controversées et charbon thermique.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#sfd>)

#### 1. Le cas des souverains

Dans le cadre de la qualification des investissements durables souverains, pour s'assurer du respect du DNSH lorsque le pays est réputé contribuer positivement à un objectif social ou environnemental, Ostrum Asset Management s'assure que le pays fasse partie des 30% des émetteurs les mieux notés sur ce PAI (intensité carbone scopes 1+2+3) et qu'il ne fasse pas l'objet de violations conformément aux conventions et traités internationaux aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Notre politique Worst Offenders s'appuie sur un socle de standards fondamentaux de responsabilité : le Pacte Mondial des Nations Unies ou encore les Principes directeurs de l'OCDE. Cette politique nous permet d'exclure de nos investissements toutes les entreprises, cotées ou non, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par ces standards internationaux portant gravement atteinte aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à la préservation de l'environnement et à l'éthique des affaires. Cette politique nous permet de vérifier que les PAI 10 et 11 notamment sont bien couverts.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#sfd>)



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds prend en compte tous les principes incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum AM (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>)

Si les indicateurs suivis par le fonds correspondent à un ou des PAI, ces derniers sont pris en compte par le Le Gestionnaire Financier par Délégation au moment de l'analyse des émetteurs

Le portefeuille surperforme trois indicateurs correspondant à des PAI :

- L'intensité carbone du portefeuille qui est pilotée pour être inférieure à celle de l'univers d'investissement initial.
- Maintenir un score moyen en matière de liberté d'expression meilleur que celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour émetteurs assimilés -souverains et souverains green bonds: agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)
- Maintenir l'indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption meilleur que celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés)

Au cours de la période de référence, le fonds a strictement respecté sa politique de prise en compte des PAIs. Aucun évènement spécifique ayant donné lieu à un désinvestissement n'est à mentionner.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
DEUTSCHLAND REP 2.300% 15-02-33*	Souverain	4.58	Allemagne
BTPS 1.500% 30-04-45*	Souverain	3.9	Italie
KFW 2.375% 04-10-29	Banques à but déterminé	3.29	Allemagne
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	OPC monétaire	2.46	France
SPANISH GOV'T 1.000% 30-07-42*	Souverain	2.28	Espagne
KFW 3.250% 24-03-31	Banques à but déterminé	2.07	Allemagne
EUROPEAN UNION 0.400% 04-02-37*	Souverain	1.97	Luxembourg
EUROPEAN UNION 2.750% 04-02-33	Souverain	1.79	Luxembourg

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2025-31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
UK TSY GILT 0.875% 31-07-33*	Souverain	1.75	Royaume-Uni
CAISSE AMORT DET 2.750% 25-11-32	Agence souveraine	1.58	France
FRANCE O.A.T. 0.500% 25-06-44*	Souverain	1.56	France
CAISSE AMORT DET 1.375% 20-01-31	Agence souveraine	1.48	France
REP OF AUSTRIA 2.900% 23-05-29*	Souverain	1.48	Autriche
BPIFRANCE 2.750% 25-05-29	Agence souveraine	1.37	France
AUTONOMOUS COMMU 3.173% 30-07-29	Autorités régionales	1.36	Espagne

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque.

\*Green Bonds

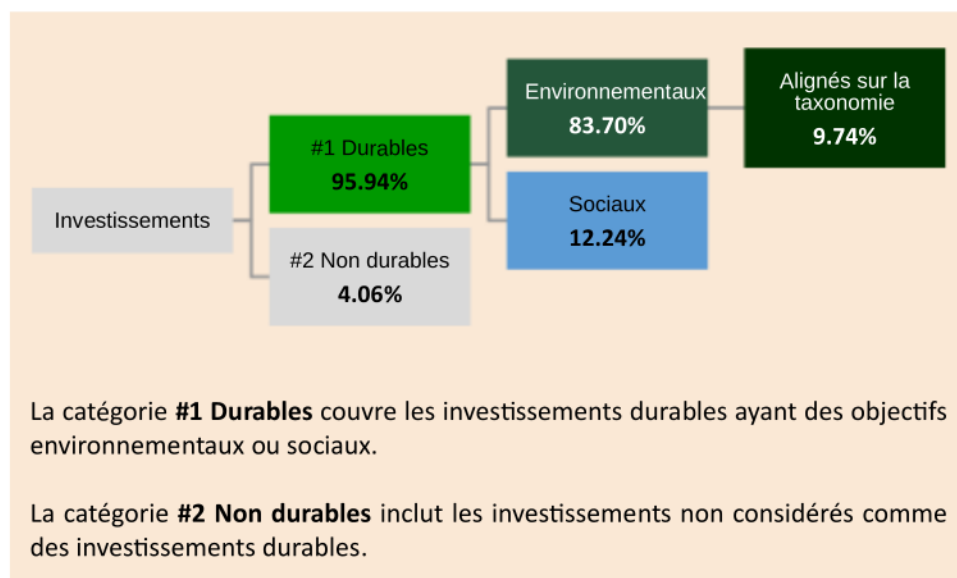


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements liés à la durabilité a été en moyenne de 95.94% au 31/12/2025.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

**Point préalable :** les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au cours de la période de référence, le fonds a principalement investi dans des Obligations D'Etats issues d'Agences supranationales et de Souverains en majorité de la Zone Euro, ainsi que dans des Obligations d'Entreprises de la Zone Euro.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie a été en moyenne de 9.74% au 31/12/2025.

### ● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui:

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

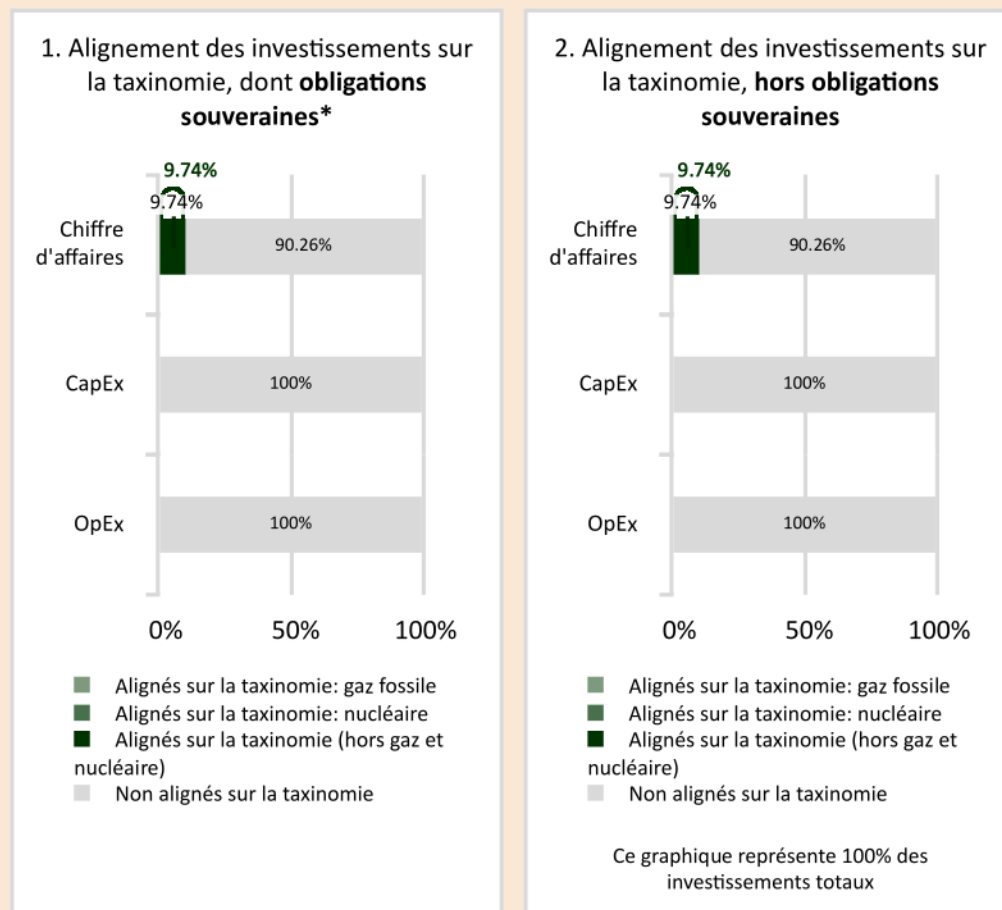
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont

exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Le Fonds s'engage à respecter une part minimale d'investissements durables de 5 % de son actif net ayant un objectif environnemental qui soient alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie.

L'alignement sur la taxinomie de l'UE de ces activités économiques est basé sur les revenus ou l'utilisation des produits directement déclarés par les émetteurs ou sur des données équivalentes collectées ou estimées par un fournisseur de données tiers sur la base d'informations publiquement disponibles.

Les investissements alignés au minimum sur la taxinomie ne font pas l'objet d'une assurance de la part d'un auditeur ou d'un examen par un tiers.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxinomie est de 0 %.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durable ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE était en moyenne de 86,2% au 31/12/2025.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Au 31 décembre 2025, la part d'investissements durables sur le plan social a été de 12.24%.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements suivants ont été inclus dans « #2 autres » : les liquidités, les OPC, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré à titre de couverture et/ou d'exposition, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du portefeuille.

L'utilisation des dérivés sera limitée aux dérivés de taux et de change en couverture et/ou en exposition.

Ils permettent d'implémenter des stratégies de courbe, de duration ou d'arbitrage entre différentes zones notamment afin de minimiser le risque de taux en cas d'évolution défavorable des marchés.

Ces dérivés taux et change n'ont pas d'objectif de développement durable. Ils ne concernent qu'un risque de taux ou de change et n'impactent en rien les critères de durabilité.

Les dérivés de crédit ne sont pas utilisés dans la gestion du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir »

Les garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été systématiquement appliquées



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Au cours de la période de référence, le fonds a atteint ses objectifs environnementaux et sociaux via :

- L'obtention d'une meilleur note ESG moyenne que son univers d'investissement (poche Crédit & Souverains)
- L'obtention d'une plus faible intensité carbone que son univers d'investissement (poche Crédit & Souverains)
- La détention de plus de 90% d'investissements durables.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non Applicable.

- **En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?**

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des

indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable.



**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38